

Projet introduction Mme MAZZARA – Conférence 04.12.2014

Including people with disabilities in Disaster Preparedness and Response

Mesdames et Messieurs,

Je vous souhaite à toutes et tous la bienvenue à cette conférence sur l'intégration des personnes en situation de handicap dans la préparation et la gestion de crise.

En inscrivant ce thème à l'ordre du jour, la Présidence belge nous offre l'occasion de partager des expériences et recommandations concrètes en la matière. Le partage des connaissances est certainement une première étape vers une meilleure préparation aux situations d'urgence.

Une crise peut entraîner de la confusion, de l'incertitude et certainement des désagréments pour toutes les personnes touchées par cette crise.

L'action immédiate des autorités et des services d'urgence va dans un premier temps se focaliser sur les victimes ayant un besoin direct d'assistance psychosociale et / ou médicale.

Mais l'action des autorités et services ne se limite pas à ce seul aspect de la crise. Comme dans chaque domaine de compétence, les pouvoirs publics doivent développer une approche orientée-usager qui englobe tous les citoyens dans leurs spécificités. La gestion optimale d'une crise doit par conséquent aussi prendre en compte d'autres éléments et besoins spécifiques et plus particulièrement ceux des personnes porteuses d'un handicap ou à mobilité réduite. Celles-ci doivent pouvoir faire appel à une assistance spécifique.

Une vision classique de la gestion de crise consiste en une prise en charge globale de la situation d'urgence par les services de secours. Fort heureusement, ce schéma théorique a évolué ces dernières années.

Nous constatons, en effet, lors de catastrophes, une très grande solidarité parmi les concitoyens. Les plus touchés sont généralement accueillis par leur famille ou des amis. De nombreuses personnes directement concernées sont en effet encore autonomes et capables de trouver elles-mêmes des solutions pratiques afin de renforcer leur sécurité et celle de leurs proches.

Cette approche plus sociétale de la gestion de crise est désormais intégrée dans les plans et procédures d'urgence élaborés par les autorités et services compétents. Cette autoprotection et solidarité citoyenne apportent une aide concrète et efficace.

Si les citoyens sont informés au préalable des bons comportements à adopter et peuvent veiller dans un premier temps à leur propre sécurité, la gestion de crise des autorités peut alors se concentrer prioritairement sur les personnes qui ont le plus besoin d'aide, celle dont l'autonomie est réduite et ce, en s'appuyant sur cette force qu'est la solidarité en cas de crise !

Cette information préalable des citoyens - et en particulier ceux à l'autonomie réduite - sur les éventuels risques qui les concernent est primordiale. Il faut leur donner à tous les conseils utiles pour leur sécurité.

Pour ce faire, le 17 novembre dernier, le Service Public Fédéral Intérieur a lancé le portail web www.info-risques.be.

Basé notamment sur l'expérience de nos pays voisins et ce, dans un contexte européen, l'objectif de ce portail est de sensibiliser chacun aux risques de notre environnement et d'augmenter ainsi leur niveau de préparation.

Ce site web va se développer dans les mois et années à venir afin de notamment intégrer des recommandations pour des groupes-cibles spécifiques, comme les personnes en situation de handicap. Ceci leur permettra d'être informés préalablement et de mieux se préparer à réagir en situation d'urgence. En outre, ces informations nous permettront d'aider plus efficacement et plus adéquatement les personnes aux besoins spécifiques et ce, dans un véritable esprit de solidarité.

Agir au mieux en situation d'urgence est souvent difficile et ce, d'autant plus pour ou avec des enfants, personnes âgées ou personnes en situation de handicap. Tout doit aller vite et peut s'avérer compliqué en cas d'évacuation urgente par exemple.

Se préparer est donc primordial. La Belgique développe chaque jour sa planification d'urgence et ce, tant au niveau fédéral que local. Pour anticiper une situation où les habitants pourraient se retrouver quelques heures sans électricité, il a été demandé anticipativement aux médecins de famille de dresser un inventaire des personnes ayant des besoins spécifiques, comme par exemple, les patients médicalisés à domicile nécessitant une alimentation électrique pour une oxygénation par exemple.

Ainsi mieux préparés et informés de ces besoins spécifiques, les services de secours pourront agir plus efficacement le moment venu.

Notre préoccupation essentielle en cas de crise: pouvoir veiller à la sécurité de tous et ce, dès que l'alerte est donnée.

L'alerte de la population se doit également d'être efficace. Cela permet de renforcer cette autoprotection et solidarité citoyenne. Les personnes en situation de handicap ne doivent, lors de cette première action de communication de crise, en aucun cas être oubliées des autorités.

Pour y parvenir, nous développons en Belgique depuis plusieurs mois, dans le cadre d'un projet pilote, le système BE-ALERT visant à moderniser les canaux d'alerte de la population. L'une des possibilités offerte par ce système est d'envoyer des messages SMS sur les téléphones mobiles.

Cette technologie démontre notre volonté d'alerter efficacement une personne sourde ou malentendante. En effet, dans ce cas, un message urgent envoyé sur le téléphone portable s'avèrera nettement plus efficace en crise qu'une même alerte diffusée par un tout autre canal plus habituel.

Sur le site web www.be-alert.be, une capsule vidéo a d'ailleurs été réalisée en langue des signes afin d'expliquer à ce groupe-cible spécifique comment s'inscrire dans le système BE-Alert pour être alerté par SMS, fax ou courriel en cas de situation d'urgence. Cette vidéo a été réalisée grâce à une collaboration étroite avec les fédérations francophone et flamande des sourds et malentendants.

Inversement, les sourds, les personnes malentendantes ou encore les personnes souffrant de troubles d'élocution doivent également pouvoir avertir les services de secours via les numéros d'urgence 100 et 101 ou via le numéro d'urgence européen 112. A nouveau, la technologie va nous y aider. Un projet est en cours à ce sujet au sein du SPF Intérieur afin de pouvoir le réaliser conformément à directives européennes. Ce projet sera opérationnel début 2015.

Ce ne sont que quelques exemples d'efforts fournis par le Service public fédéral Intérieur en Belgique en ce qui concerne l'intégration des personnes en situation de handicap dans la préparation et la gestion de crise. J'espère entendre aujourd'hui encore de nombreux autres exemples et idées.

Je vous souhaite dès lors une journée instructive et constructive afin de pouvoir à l'avenir encore améliorer davantage nos efforts en la matière.

Je vous remercie.